# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six mai le conseil municipal d'AUZITS s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Benoît OLIVIÉ, Maire.

Date de la convocation : 17 mai 2023

**Présents :** ALCOUFFE Christophe, BONAFÉ Brigitte, CASANOVA Adeline, DEBAECKER Louise, LOTTIN Cyprien, OLIVIÉ Benoît, PORTIÉ Serge, ROZIÈRES Nathalie, RUFIÉ Bertin, TEULIER Sylvain, VIDAL Sylvie

A donné pouvoir : SANCHEZ Nadine à CASANOVA Adeline

Secrétaire de séance : TEULIER Sylvain

Le compte-rendu de la séance en date du 21 avril 2023 est approuvé à 12 voix Pour.

#### **DELIBERATIONS**

# 1/ Acquisition de parcelles au lieu-dit la Bouffeyrie

La collectivité souhaite faire l'acquisition des parcelles AE 321 pour une superficie de 510 m² et AE 322 pour une superficie de 1750 m² au lieu-dit la Bouffeyrie, soit une superficie totale de 2260 m² pour un montant de 1750 € TTC. Les frais d'acte seront à la charge de la commune.

La délibération est approuvée à 12 voix pour.

## 2/ Amortissement des subventions d'équipement versées

La commune fixe par délibération la durée des amortissements de subventions versées ainsi :

Objet de la subvention	Durée maximale	Durée retenue par la commune
a) la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études, auxquelles sont assimilées les aides aux entreprises, non mentionnées au b) et au c)	5 ans	5 ans
b) la subvention finance des biens immobiliers ou des installations	30 ans	15 ans
c) la subvention finance des projets d'infrastructures d'intérêt national (ex : lignes TGV, logement social, réseaux très haut débit)	40 ans	40 ans

La subvention est financée intégralement par le bénéficiaire des travaux dans le cadre d'une offre de concours	1 an	1an

#### La délibération est approuvée à 12 voix Pour.

# 3/ Délégation de l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme relatifs à l'occupation du sol à Aveyron Ingénierie

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018, la commune a confié à Aveyron Ingénierie l'instruction de ses actes et autorisations d'urbanisme. Cette convention est à renouveler du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 août 2028, pour une durée de 5 ans. Ce service comprend l'instruction des actes, le contrôle de la conformité des travaux, des réunions pour les dossiers en cas de difficulté et une assistance en matière de recours grâcieux. Cette prestation fait l'objet d'une rémunération selon le type d'actes.

#### La délibération est approuvée à l'unanimité.

# 4/ Adhésion au groupement de commandes initié par le SIEDA du Département de l'Aveyron pour l'entretien et la rénovation des installations d'éclairage public 2024-2027

Le SIEDA propose l'adhésion au groupement de commandes, pour une durée de 3 ans de 2024 à 2027. L'objet de la convention établie entre la commune et le SIEDA regroupe deux points : l'entretien des installations d'éclairage public de la commune et le renouvellement des luminaires et l'optimisation énergétique des installations.

#### La délibération est approuvée à 11 voix Pour et 1 Abstention

#### 5/ Délégation de maîtrise d'ouvrage au SIEDA pour la dissimulation des réseaux secs à Rulhe.

La commune souhaite déléguer au SIEDA la maîtrise d'ouvrage portant sur les travaux d'enfouissement des réseaux secs (électricité, téléphone et éclairage public) au hameau de Rulhe sur la RD n°53 en traverse, la rue des Gueules Noires, les rues Germinal et du Chevalet.

# La délibération est approuvée à 12 voix Pour.

#### 6/ Création d'emplois saisonniers, non permanents

Il est proposé au conseil de créer 4 emplois d'été sur 2 périodes : 2 emplois du 3 juillet au 13 juillet 2023 inclus et 2 autres emplois du 17 juillet au 27 juillet 2023 inclus.

#### La délibération est approuvée à l'unanimité.

# SUJET ABORDÉS

#### - DICRIM

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs résume la conduite à tenir lors de la canicule, d'un grand froid ou lors d'une tempête et les bons réflexes à avoir face aux risques majeurs (inondation, incendie, transport de matières dangereuses, mouvements de terrain et séisme).

Une réunion publique sera programmée pour présenter le DICRIM à la population

#### - Risques incendie forêt :

Une plateforme collaboratrice a été créée par la préfecture afin de donner des informations aux collectivités par rapport aux feux de forêt.

A notre niveau, nous avons centré la fête de la nature, demain samedi 27 mai, sur la préservation de la forêt, afin de contribuer à la sensibilisation sur ce sujet. L'intervenant que nous sollicitons pour les animations est d'un haut niveau, responsable ONF du département.

Le conseil municipal espère une participation élevée.

Notre territoire comporte une zone boisée – relativement importante à notre échelle – dans le secteur les Teulières, Hautesserre, Rulhe : quelles actions concrètes – au-delà de l'information et la sensibilisation – la commune pourrait-elle engager pour prévenir ce risque ? sachant que celui-ci se situe en secteur privé, qui plus est extrêmement morcelé : question restant en débat, sans réponse tranchée à ce jour...

En tout état de cause, il est rappelé aux propriétaires que le débroussaillage et l'entretien des terrains sont obligatoires, en particulier autour des constructions, afin de limiter la propagation d'éventuels feux.

.

## - Points sur PLUI:

Des réunions de groupes d'élus communautaires de la CCPR ont lieu actuellement afin de définir les besoins du territoire en parcelles constructives, ceci en fonction de scénarii d'évolution de la démographie communale proposés par le bureau d'étude en charge du dossier. L'élaboration du PLUI est une longue tâche avec plusieurs étapes d'étude et d'enquête avant sa mise en application.

Concernant précisément notre commune, nous prenons en compte des projets portés à notre connaissance et nous paraissant profitables à l'intérêt collectif : à ce stade, il s'agit de les faire inclure dans le document de travail, mais sans garantie d'aboutissement in fine.

#### -Travaux et devis en cours

- Travaux aménagement Place Plateau d'Hymes

Les travaux sont pratiquement achevés, seuls des détails de finition restent.

#### - Travaux Rulhe:

La séparation des réseaux humides, pluvial et assainissement, sont prévus sur la RD n°53 en traverse, du Joncas à la place de Rulhe y compris le lotissement (en remplacement du réseau dit « unitaire »). Les tranchées qui seront creusées à cet effet seront également l'occasion d'enfouir les réseaux secs : électricité, téléphone et éclairage public.

Une réunion de préparation a eu lieu le 17 mai avec les gestionnaires concernés : le SMAEP de Montbazens-Rignac et le SIEDA intervenant en maître d'ouvrage délégué pour les réseaux secs. A2E, bureau d'étude ruthénois, nous assiste dans cette opération qui sera coûteuse et complexe au vu de l'ampleur et de la durée des travaux.

Le principe d'un marché à groupement de commande semble le mieux adapté : les études préparatoires s'échelonneront et la durée des travaux.

Le principe d'un marché à groupement de commande semble le mieux adapté : les études préparatoires s'échelonneront sur 2023, pour un lancement du marché et travaux sur le 1<sup>er</sup> semestre 2024.

#### - City park

Les travaux du city park ont commencé par le terrassement, l'enrobé s'effectuera du 12 au 15 juin et la mise en place du city le 20 juin.

Le city park sera praticable fin juin.

#### - Devis toiture église

La réfection, l'habillage des abat-sons du clocher et la création d'une ouverture de toit sont prévus pour l'église d'Auzits.

Pour l'église de Hautesserre, un nettoyage de la toiture aura lieu avec un démoussage.

Les devis seront signés.

#### **INFORMATIONS AUX ELUS**

#### - Décisions modificatives

1/ un virement de crédit se fera au compte 673 de 1000 € du compte 626

2/ un virement de crédit se fera au chapitre 042 vers le compte 68 pour un montant de 11 793 €

Pour rappel, les décisions modificatives ne sont plu soumises au vote du Conseil municipal depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Cependant, Monsieur le Maire en informera le conseil.

#### - Nettoyage de l'église d'Auzits

A la suite d'un courrier envoyé par mail en date du 20 mai, les bénévoles du conseil paroissial font part de leurs difficultés à nettoyer l'intérieur de l'église d'Auzits. Après avoir échangé, les élus prennent la décision de faire appel à des volontaires.

#### - Fleurissement

Au vu de la sècheresse et des températures actuelles, il a été décidé de fleurir la commune moins que les autres années. L'aménagement des bourgs permettra de réhabiliter des espaces verts et fleuris, à la fois moins contraignants et respectueux de l'environnement. Remerciements à mesdames Nadine Sanchez et Sylvie Vidal pour avoir faits les plantations.

### - Dégâts de parcelles par le gros gibier

Une famille, propriétaire et agriculteur sur la commune, nous fait remonter régulièrement des problèmes de dégâts de chevreuils sur les plantations d'arbres fruitiers et des dégâts de sangliers sur les parcelles en prairies.

Depuis le début de mandat Benoît OLIVIÉ maire, Serge Portié adjoint et Mme Brigitte Bonafé élue, se sont rendus plusieurs fois sur les lieux, à la demande de la famille, pour constater les dégâts. Chaque fois, M. le Maire a informé la société de chasse, lui demandant d'être présente à ces réunions sur le terrain. La société de chasse n'a jamais accompagné les élus pour essayer de proposer une solution afin de réduire les dégâts, ou au minima d'ouvrir la discussion vers une amélioration au problème.

Lors du conseil, une élue pose la question juridique sur les droits et devoirs de chacun des protagonistes à savoir : la commune, l'association de chasse et le propriétaire.

Un échange a lieu et il est décidé d'attendre un courrier du propriétaire pour décider de la suite à donner cette problématique.

# - CCAS

Mme Adeline Casanova fait un bilan de la réunion du 22 mai 2023 en précisant certaines dates de manifestations organisées par le CCAS. Le 19 octobre aura lieu un spectacle de Gérard Grimal pour l'école et pour OPTEO d'Auzits. Le goûter offert par la municipalité aura lieu le 21 novembre 2023.

# **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire présente les remerciements d'une famille.

La séance est levée à 23h30